

REGLEMENT DU TROPHEE REGIONAL JEUNES (T.R.J.)
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Saison 2017-2018

Entrée en vigueur : 01/07/2017
Validité : Permanente
Version : 1
Date : 15/06/2017



TITRE I
Conditions générales

Article 1 : Généralités

Le Trophée Régional Jeunes (TRJ) est un trophée composé de 4 étapes allant des catégories poussin à cadet.

Il a pour but de :

- faire progresser le niveau de jeu
- proposer une compétition regroupant les meilleurs joueurs régionaux

La gestion du TRJ est assurée par la Commission Régionale Jeunes de la ligue ci-après nommée CRJ.

Article 2 : Règles

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton organise chaque saison un circuit TRJ se déroulant selon les règles de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par ce règlement particulier.

Ce circuit se déroule sur **4 étapes** organisées tout au long de la saison.

Pour des raisons pratiques, seuls 2 tableaux seront proposés sur les étapes :

- Les étapes impaires proposeront les tableaux de simple homme, simple dame, double homme et double dame.
- Les étapes paires proposeront les tableaux de simple homme, simple dame et double mixte.

Article 3 : Participants

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBaD pour la saison en cours.

Article 4 : Catégories

La compétition ne fonctionnera pas sous forme de catégories mais avec des poules en fonction des niveaux de jeu.

Article 5 : Inscriptions

Un joueur peut s'inscrire sur 2 tableaux.

Article 6 : Volants

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués au moins standard par la FFBaD.

Article 7 : Tenue vestimentaire

Tout joueur participant au TRJ devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD. Le port de tenues de club ou de Codep est préconisé.

Article 8 : Règlement

Les dirigeants des clubs ou comités départementaux s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement. Chaque joueur doit être accompagné d'au moins un responsable majeur nommé par son club ou son Comité Départemental et présent le jour de la compétition. Le responsable présent devra être en possession d'une attestation de responsabilité pour chaque joueur si les parents ne sont pas présents.

TITRE II

Attribution du Trophée Régional Jeunes

Article 1 : Candidature

Les clubs ou comités départementaux auront la possibilité de porter candidature auprès de la ligue, via le siège de la Ligue, **jusqu'au 15 août de la saison n-1.**

Afin d'avoir une portée régionale, il ne sera pas possible d'attribuer plus d'une étape dans le même département. Exceptionnellement, la ligue peut décider d'attribuer une seconde étape dans un même département.

L'attribution des étapes du TRJ sera divulguée par la CRJ au plus tard le 10 septembre de la saison.

Article 2 : Invitations

Les invitations devront être envoyées à l'ensemble des clubs et des comités départementaux de la région Nouvelle-Aquitaine selon l'échéancier suivant :

- envoi des invitations au plus tard 30 jours avant la compétition
- tirage au sort 10 jours avant la compétition
- envoi des convocations 7 jours avant la compétition

TITRE III

Modalités d'organisation du TRJ

Article 1 : Organisateur

La structure accueillant une étape TRJ devra disposer de **7 terrains minimum sur les deux jours.**

L'organisateur d'une étape sera responsable de l'organisation du plateau sportif en respect avec le cahier des charges.

Il aura à sa charge :

- la tenue d'une table de marque et d'une buvette.
- La gestion du plateau sportif sur le week-end.

La Ligue aura à sa charge :

- la diffusion de la plaquette aux clubs ainsi qu'aux comités départementaux de la ligue Nouvelle-Aquitaine.
- la réception des inscriptions et droits d'inscription.
- la confection des tableaux.
- l'envoi des horaires de convocation.
- la fourniture des récompenses.

Article 2 : Horaires

La compétition s'organisera sur une ou 2 journée(s) selon le nombre de joueurs inscrits et le nombre de tableaux.

Horaires de la compétition :

- Samedi : 11h00 – 20h00
- Dimanche : 8h30 - 16h30

Article 3 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription pour le TRJ peuvent être revus chaque année par le Conseil d'Administration de la Ligue :

- **10 euros** pour un tableau par joueur et par étape
- **12 euros** pour 2 tableaux par joueur et par étape

Article 4 : Tableaux

Les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 5 joueurs/paires sans faire de sorties de poules.
Le nombre de joueurs/paires ne pourra excéder celui prévu, sauf dérogation provenant de la CRJ.
Le fonctionnement est celui cité dans le tableau ci-dessous :

Tableau	7 terrains	9 terrains
SH	8 TOPS de 5 joueurs	10 TOPS de 5 joueurs
SD	6 TOPS de 5 joueuses	8 TOPS de 5 joueuses
DH	4 TOPS de 5 paires	5 TOPS de 5 paires
DD	3 TOPS de 5 paires	4 TOPS de 5 paires
Dmx	3 TOPS de 5 paires	4 TOPS de 5 paires

Règle de sélection des joueurs :

Pour 7 terrains :

SH : 5 places seront réservées aux poussins / 5 places seront réservées pour les benjamins / 5 places seront réservées pour les minimes.

SD : 3 places seront réservées aux poussines / 4 places seront réservées aux benjamines / 4 places seront réservées aux minimes.

DH : 2 places seront réservées aux poussins / 3 places seront réservées aux benjamins / 3 places seront réservées aux minimes.

DD : 1 place sera réservée aux poussines / 2 places réservées aux benjamines / 2 places réservées aux minimes.

DMx : 1 place sera réservée aux poussins / 2 places réservées aux benjamins / 2 places réservées aux minimes.

Pour 9 terrains :

SH : 6 places seront réservées aux poussins / 7 places seront réservées pour les benjamins / 7 places seront réservées pour les minimes.

SD : 4 places seront réservées aux poussines / 5 places seront réservées aux benjamines / 5 places seront réservées aux minimes.

DH : 2 places seront réservées aux poussins / 4 places seront réservées aux benjamins / 4 places seront réservées aux minimes.

DD : 2 place sera réservée aux poussines / 3 places réservées aux benjamines / 3 places réservées aux minimes.

DMx : 2 place sera réservée aux poussins / 3 places réservées aux benjamins / 3 places réservées aux minimes.

La sélection des joueurs ou paires se fera en fonction du CPPH à J-21 avant le premier jour de compétition.

Article 5 : Barème des points

A l'issue de chaque étape, les participants comptabilisent des points dans chaque tableau joué suivant leur résultat et le barème ci-dessous.

Stade	Stade				
	Vainqueur	Second	Troisième	Quatrième	Cinquième
TOP A	250	230	220	210	200
TOP B	210	200	190	180	170
TOP C	180	170	160	150	140
TOP D	150	140	135	130	125
TOP E	130	125	115	110	105
TOP F	110	105	100	95	90
TOP G	95	90	85	80	75
TOP H	80	75	70	65	60
TOP I	65	60	55	50	45
TOP J	50	45	40	35	30

Dans le cas où une étape viendrait à être annulée, tous les joueurs inscrits à cette étape se verront attribuer **10 points** en compensation.

Article 6 : Classement TRJ

Le classement est individuel, il tient compte de l'avancement du joueur dans le tableau concerné.

Pour les doubles, le classement se fait par joueur et non par paire.

Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.

En cas d'égalité de points, les joueurs ex-æquo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :

- 1- le plus grand nombre de participations aux étapes du TRJ de la saison
- 2- le plus grand nombre de points obtenu sur une seule étape
- 3- le joueur le plus jeune

Le vainqueur d'un TOP sera automatiquement promu dans le TOP supérieur sur l'étape suivante proposant le tableau.

Les 3 premiers du classement général seront récompensés par la ligue en fin de saison.

Article 7 : Affichage du classement

Le responsable de la CRJ adressera par mail à l'organisateur la tenue des classements du TRJ.

L'organisateur d'une étape devra afficher en évidence le classement provisoire du TRJ avant le début de la compétition.

Article 8 : Terrains poussins

Les tableaux de la catégorie poussins sont disputés **obligatoirement** sur des terrains spécialement aménagés comme suit.

Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain.

Le couloir du fond est neutralisé en simple et en double. La longueur de chaque demi-terrain se limite ainsi à la première ligne du fond.

Les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en doubles, comme sur un terrain normal.

Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.

Article 9 : arbitre

La compétition est placée sous le contrôle d'un juge-arbitre désigné par la CRA.

Les indemnités et les frais de déplacement sont à la charge de la CRJ. Le coût de restauration est à la charge de l'organisateur d'une étape.

Tous les matchs seront scorés par les perdants des matchs précédents. Les organisateurs doivent se rapprocher de la Ligue pour avoir des scoreurs.

Article 10 : Résultats

Le JA a la charge de communiquer les résultats du tournoi sur le site de Poona et d'envoyer par e-mail le fichier du tournoi (logiciel officiel fédéral) à la ligue (contact@lnaqbad.fr) et au gestionnaire de l'offre compétitive (yannick.meunier@lnaqbad.fr)

Article 11 : Droit à l'image

Les joueurs participant au TRJ acceptent d'être photographiés sur les différentes étapes. Dans le cas où la famille serait contre ce point de règlement, un courrier devra être adressé à l'organisateur au plus tard le jour de la compétition stipulant le refus.

Article 12 : coaching

Pour les catégories poussin et benjamin, le coaching ne sera pas autorisé entre les points. Il ne pourra se faire que pendant les arrêts de jeu.

TITRE IV

Sanctions et réclamations

Article 1 : Disqualification

Le JA a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, les résultats de ses matchs ne seront pas comptabilisés.

Article 2 : Réclamation

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au JA et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit au responsable de la CRJ dans les 5 jours suivant la compétition.

En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès de la CRJ par le président du club du joueur concerné.

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la CRJ afin de statuer. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

Article 3 : Appel

Un appel de la décision de la CRJ pourra être fait auprès de la commission litiges de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.